

## **DELIBERATION N°6**

**Acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes –  
Renouvellement des marchés – Avenants n°2**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 38*

#### **LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics) relative à l'acquisition de livres non scolaires, bandes dessinées reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes.

Après la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2008 et le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008, les lots ont été ainsi attribués :

- lot n° 1 « livres pour adultes » ..... librairie Décitre
- lot n° 2 « livres pour la jeunesse » ..... librairie La Sirène
- lot n° 3 « bandes dessinées reliées » ..... Rénov'livres
- lot n° 4 « livres en gros caractères » ..... Bibliothèque
- lot n° 5 « disques compacts audio » ..... CVS
- lot n° 6 « vidéogrammes » ..... CVS

Les montants minimum et maximum pour chacun des lots sont les suivants :

lot n°	objet du lot	montant annuel HT	
		minimum	maximum
1	livres pour adultes	20 000 €	60 000 €
2	livres pour la jeunesse	14 000 €	45 000 €
3	bandes dessinées reliées	2 000 €	6 000 €
4	livres en gros caractères	1 500 €	4 500 €
5	disques compacts audio	8 000 €	24 000 €
6	vidéogrammes	10 000 €	30 000 €

Le marché a été conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; il est renouvelable trois fois par période de 12 mois chacune.

Le marché a été reconduit pour une première période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les montants minimum et maximum demeurent inchangés.

Les conditions pour cette deuxième période de renouvellement sont les suivantes :

**Lot 1 « livres pour adultes »**

« Librairie Décitre »

⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

**Lot 2 « livres pour la jeunesse »**

« Librairie La Sirène »

⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

**Lot 3 « bandes dessinées reliées »**

« Renov'livres »

⇒ prix unitaire HT – remise déduite :

- reliure souple – volume de type « manga ».....6,09 €

- réemboîtage dans couverture d'origine – volume cartonné.....5,57 €

- dossier carré – volume épais..... 9,77 €

⇒ remise de 9 % sur l'acquisition de livres (remise maximale autorisées par la loi de juin 2003)

⇒ remise de 3 % pour les reliures autres que celle évoquées ci-dessus

**Lot 4 « livres en gros caractères »**

« Bibliothèque »

⇒ remise de 9 % sur le tarif public des éditeurs

**Lot 5 « disques compacts audio »**

« CVS »

⇒ remise de 26 % sur le tarif public des éditeurs (sauf cas particulier des documents dont la TVA s'élève à 5,5 %, documents comportant du texte ou écrit ; les prix incluent la part versée par les bibliothèques dans le cadre de la rémunération des auteurs prévue par les articles L.133-1 et L.133-3 du code de la propriété intellectuelle. Le taux de remise contractuel ne pourra ainsi être supérieur à 9 %.

**Lot 6 « vidéogrammes »**

« CVS »

⇒ remise de 26 % sur le tarif public des éditeurs

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 2 pour la reconduction de ces lots pour une deuxième période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire